



Proposition relative au réaménagement du chemin des Carrés

Vu la volonté de modérer le trafic sur le chemin des Carrés (renforcer la zone 30 actuel),
vu l'état de dégradation de la chaussée,
vu l'opportunité de changer l'éclairage public existant par un éclairage à LED plus efficient,
vu la volonté d'agrandir la déchetterie, sise au carrefour de la route de Valleiry et du chemin des Carrés,
vu la possibilité de créer un trottoir en direction de la route de Valleiry,
vu le projet de réaménagement établi par le bureau d'ingénieurs Cera SA, en collaboration avec les riverains,
vu l'obtention de l'autorisation de construire DD 113240 le 13 août 2020, nécessaire aux travaux souhaités,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal
décide à la majorité qualifiée
par 14 oui, 0 non et 0 abstention sur 14 CM présents

1. De réaliser les travaux de réaménagement du chemin des Carrés, pour un montant de CHF 480'000.-.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 480'000.- destiné au financement de ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, qui figurera au budget de fonctionnement par le compte 61.33 « Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA ».
5. De financer cette dépense par les liquidités communales.
6. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 480'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.